

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Prenoclean 906 Ethylacetat

N° CAS: 141-78-6
 N° Index: 607-022-00-5
 N° CE: 205-500-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Prenotec GmbH
 Rue: Fichtenstrasse 2
 Lieu: CH-8570 Weinfelden
 Téléphone: +41 (0)44 851 55 05
 e-mail: info@prenotec.ch
 Internet: www.prenotec.ch
 Téléfax: +41 (0)44 851 55 06

Fournisseur

Société: Prenotec Deutschland GmbH
 Rue: Geibelstrasse 56
 Lieu: D-40235 Düsseldorf
 Téléphone: 0049 (0)211 9608 1060
 e-mail: info@prenogroup.com
 Internet: www.prenogroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

DE: Giftnotruf Berlin, Tel.: +49 (0)30 19 24 0
 AT: Vergiftungszentrale AKH, +43 (0)1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:
 Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
 Mentions de danger:
 Liquide et vapeurs très inflammables.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
 acétate d'éthyle

Mention
 d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 2 de 8

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P235 Tenir au frais.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Jet d'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|--|--------------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | | | 100 % |
| | 205-500-4 | 607-022-00-5 | | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 3 de 8

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

État semi-conscient, État narcotique, Nausée, Vomissement, Maux de tête, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nach Verschlucken grosser Mengen: Magenspülung.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Veiller au retour de flamme. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Colmater les bouches de canalisations.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 4 de 8

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Matériau, riche en oxygène, comburant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|----------|------------------|-----|-------------------|--------|------------------|---------|
| 141-78-6 | Acétate d'éthyle | 200 | 730 | | VME 8 h | |
| | | 400 | 1460 | | VLE courte durée | |

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 5 de 8

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|--------------------|-------------------------------|
| L'état physique: | Liquide | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | fruité | |
| | | Testé selon la méthode |
| pH-Valeur: | | non déterminé |
| Modification d'état | | |
| Point de fusion: | | non déterminé |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | 77 °C |
| Point d'éclair: | | -4 °C |
| Inflammabilité | | |
| solide: | | non applicable |
| gaz: | | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | | 2 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | | 12.8 vol. % |
| Température d'inflammation: | | 460 °C DIN 51794 |
| Température d'auto-inflammabilité | | |
| solide: | | non applicable |
| gaz: | | non applicable |
| Température de décomposition: | | non déterminé |
| Propriétés comburantes | | |
| Non comburant. | | |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | | 93 - 98.3 hPa |
| Densité (à 20 °C): | | 0.90 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | | 85.3 g/L |
| Solubilité dans d'autres solvants | | |
| non déterminé | | |
| Coefficient de partage: | n-Octanol/Wasser : | 0.73 log POW |
| Viscosité dynamique: (à 20 °C) | | 0.44 mPa·s |
| Densité de vapeur: | | 3.04 |
| Taux d'évaporation: | | non déterminé |
| 9.2. Autres informations | | |
| Teneur en corps solides: | | non déterminé |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 6 de 8

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Fluorure d'hydrogène, Agent oxydant, Métaux alcalins

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information supplémentaire référentes à des preuves

La substance est classée non dangereuse selon la Directive 67/548/CEE.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable. Taux de décomposition (%): 100 % (28d)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|------------------|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | UN 1173 |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | ACÉTATE D'ÉTHYLE |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 3 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | II |
| Étiquettes: | 3 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 7 de 8



| | |
|---|-----|
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité dégagée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 33 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|-------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1173 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | ETHYLACETAT |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|-------------------------|----------|
| Dispositions spéciales: | - |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité dégagée: | E2 |
| EmS: | F-E, S-D |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|-------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1173 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | ETHYLACETAT |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|--|------|
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y341 |
| Quantité dégagée: | E2 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 353 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 364 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 906 Ethylacetat

Date de révision: 16.07.2015

Code du produit: 117.0xx

Page 8 de 8

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): 100 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.